

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

À L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME X.

CONTENANT *les Mémoires* DE PHILIPPE
DE COMINES.

XV^e. SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions nécessaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Soucription pour 12 Volumes, à Paris , est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 f. , à cause des frais de poste.

C'est au Directeur de la Collection des Mémoires , &c. qu'il faut s'adresser , *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent & de lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME X.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS;

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N^o. 6.

1785.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE PHILIPPE DE COMINES.

Nous ne nous étendrons point sur l'origine illustre de Philippe de Comines, Seigneur d'Argenton. Le Lecteur peut consulter le Tableau Généalogique, placé à la suite de cette Notice; & il verra que plusieurs Souverains de l'Europe descendent, par les femmes, de *Jeanne*, fille unique de cet écrivain célèbre.

Comines nâquit en 1445 au château qui portoit son nom, près Menin en Flandre. Il n'avoit pas encore dix-huit ans lorsqu'il parut à la Cour de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Après la mort de ce Prince, il s'attacha à son fils, si connu dans nos Annales sous le nom de Charles le Téméraire; le même qui fut surnommé *le Hardi* par ses flatteurs, & *le Terrible* par ses ennemis. Comines l'accompagna dans différentes expéditions; & ce qu'il vit n'étoit guère propre

à lui inspirer de la vénération pour son Maître.

Ils étoient l'un & l'autre à Péronne quand Louis XI, égaré par une confiance indiscreète, faillit y perdre le trône & la liberté. Il est vraisemblable que dans cette circonstance délicate, Comines rendit d'importans services au Monarque, soit par les avis secrets qu'il lui fit passer, soit par l'effet de son crédit auprès de Charles ; & cette opinion est fondée non-seulement sur le sens des expressions de Comines lui-même ; mais sur le motif des récompenses que Louis accorda depuis au favori du Duc de Bourgogne. (a).

On présume qu'à cette époque Louis XI, qui jugeoit si bien les hommes, apprécia Comines, & desira de l'attacher à son service. Peu après en effet, en 1472, celui-ci

(a) Les Lettres Patentes qui constatent la donation faite par Louis XI, à Comines, des Seigneuries de Talmont & de Château-Gontier, portent que : » sans » crainte du danger qui lui (Comines) en pouvoit » lors venir, nous avertit de tout ce qu'il pouvoit » pour notre bien, & tellement s'employa que par » son moyen & aide nous faillimes des mains de nos » rebelles & desobeissans... Et en dernier a mis & » exposé sa vie en aventure pour nous ».

quitta la Cour de Charles pour passer à celle de France ; & cette démarche a été interprétée d'une manière défavorable par la plupart des écrivains qui en ont parlé. « Si les » raisons de Comines eussent été honnêtes, » a dit brusquement Mezeray, il les auroit » expliquées, lui qui raisonnoit si bien sur » toutes choses ». Un autre moderne (a) a discuté cet événement avec plus de sens froid. Il raconte d'abord l'anecdote de *la tête bot-tée* (b), tout invraisemblable qu'elle lui paroisse, & ajoute, « que Comines se déter- » mina par prudence à quitter le Duc de » Bourgogne, parce qu'il jugea qu'il n'y » avoit rien à espérer d'un Prince qui se » perdroit infailliblement par sa fureur & par » sa présomption... Cependant qu'il seroit

(a) Duclos Hist. de Louis XI ed. de Hollande Tom. 2 p. 99 & 100.

(b) Comines, dit-on, étoit à la chasse avec Charles le téméraire, alors Comte de Charolois. Ce Prince lui ordonna de le débotter. Comines obéit, & le Prince voulut le débotter à son tour. Comines fut contraint d'y consentir. Cependant le Comte indigné de ce qu'un serviteur de son pere eut pu se prêter à une telle plaisanterie, le frappa rudement au visage avec la botte, en lui disant : Quoi ! tu as pu souffrir que le fils de ton maître te rendît un Service aussi bas ! Cette aventure valut à Comines le surnom de *Tête bottée*.

» difficile de le justifier, & qu'il tint en cette
 » occasion une conduite fort équivoque...
 » Si je l'examine, continue-t-il, avec tant
 » de sévérité, c'est parce que les hommes
 » tels que Comines, qui connoissent toute
 » l'étendue de leurs devoirs, sont plus cou-
 » pables de les violer ».

Nous sommes loin de vouloir entreprendre la justification de Comines. Les motifs de sa conduite sont restés couverts d'un voile impénétrable ; & ce qu'il en dit (a) est d'une telle précision, qu'il semble redouter qu'on ne discute cette anecdote de sa vie. Cependant Godefroy & l'Abbé Langlet croyent avoir trouvé des moyens de le justifier. Le premier allègue l'usage du tems, qui permettoit de passer du service d'un Prince vassal, à celui de son Souverain (b). Mais Duclos l'a combattu victorieusement (c). Le second soutient que
 » la Cour de Bourgogne étoit alors plongée
 » dans des désordres si affreux qu'un homme
 » de probité n'y pouvoit rester sans compromettre son honneur ». Au reste, si l'exemple de quelques autres Officiers de Charles peut disculper Comines, il est aisé d'en citer. Dès

(a) Chap. 12 du premier livre de ses Mémoires.

(b) Voyez les remarques de Godefroy sur Varillas.

(c) Hist. de Louis XI, Tom. 2 p. 100.

l'an 1470 Baudouin, Bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson, & Jean de Chassa, Gentilhomme Francomtois, se retirèrent auprès de Louis XI. Le Duc, dans la crainte sans doute qu'ils ne révélassent les excès dont il s'étoit rendu coupable, les accusa (a) d'avoir attenté à sa personne, soit par le fer, soit par le poison, & répandit que le projet de ce crime leur avoit été suggéré par le monarque François. Louis méprisa l'injure ; mais Jean de Chassa y répondit avec fermeté. Il prend Dieu à témoin de son innocence ; il offre de combattre corps à corps *quiconque maintiendra ce mensonge* (b) ». La » cause de ma retraite, dit-il, est pour les » très-viles, très-énormes & deshônêtes choses que le dit Charles de Bourgogne, lorsque » j'étois devers lui, fréquentoit & comettoit » contre Dieu, contre nature & contre notre » loy ; en quoi il m'a voulu attraire & faire » condescendre d'en user avec lui ». La réclamation du Batard de Bourgogne ne fut pas moins forte que celle-ci.

Les Apologistes de Comines établissent encore sa défense sur ses mœurs, sur sa probité

(a) Manifeste de Charles, Duc de Bourgogne dans le Recueil des piéces de l'Hist. de Louis XI par Duclos, p. 360

(b) Même Recueil p. 366.

qui fut irréprochable , & contre laquelle Charles lui-même n'osa hasarder l'apparence du soupçon : on peut croire que son silence ne fut pas l'effet de la modération.

Quoiqu'il en soit , Comines n'eut qu'à se louer de son inviolable attachement pour Louis XI. Ce Monarque le combla de richesses & d'honneurs. Après lui avoir donné des Seigneuries, & facilité le moyen d'en acquérir d'autres , (a) il le fit son Chambellan & le nomma Sénéchal de Poitou. C'est dans cette province qu'il épousa, en 1473, Helène de Jambes , fille du Seigneur de Montforeau. Jeanne naquit de cette union & fut mariée dans la suite à René de Bretagne, Comte de Penthièvre.

Après la mort de Louis , Comines fut impliqué dans une accusation de crime d'état. Ses envieux s'armèrent contre lui & parvinrent à le faire enfermer dans le Chateau de Loches. On verra dans ses Mémoires la manière dont il y fut traité. Cependant après une longue détention , les prières de sa femme obtinrent qu'il vint se justifier. Il arrive ; mais

(c) Louis XI fit rendre à Comines quatre mille écus d'or qui avoient été confisqués par son ordre chez Jean de Beaune, marchand à Tours. Il lui donna quarante mille livres pour payer la terre d'Argenton.

pas un Avocat, pas un Procureur n'ose prendre sa défense; tant ses ennemis avoient de pouvoir & d'activité. Obligé de plaider lui-même au Parlement, son innocence triomphe; & Charles VIII défabusé lui rend ses bonnes graces. Comines le servit utilement depuis en Italie, comme négociateur. Il mourut le 17 Octobre 1509, âgé de 64 ans, & fut enterré à Paris dans une Chapelle (a) de l'Eglise des Augustins.

Peu d'Historiens ont laissé après eux une réputation plus brillante & mieux méritée que celle de Comines. De nos jours un écrivain illustre lui a fait un reproche de sa modération, quand il parle de Louis XI. Elle prouveroit du moins que Comines ne fut pas un ingrat; & l'époque où il rédigea ses Mémoires ne permet pas qu'on l'accuse de flatterie: son bienfaiteur n'existoit plus. D'ailleurs ne nous a-t-il pas laissé un tableau assez effrayant des remords & des derniers instans de ce Prince (b)?

Les Mémoires de Comines ont été traduits en latin & dans toutes les langues de l'Europe. Les Philosophes & les Savans n'en ont parlé

(a) Elle occupe le milieu de l'aile gauche.

(b) Voyez les deux derniers chap. du Livre 6 de ses Mémoires.

qu'avec éloge. Ecoutons Montagne : » en
 » mon Philippe de Comines, dit-il, il y a
 » ceci ; vous y trouverez le langage doux &
 » agréable d'une naïve simplicité, la narration
 » pure & en laquelle la bonne foy de l'Au-
 » theur reluit évidemment, exempte de va-
 » nité, en parlant de foy, & d'affectation &
 » d'envie en parlant d'autrui ; ses discours
 » & enhortemens accompagnés plus de bon
 » zèle & de vérité que d'aucune exquise suf-
 » fisance, & partout de l'autorité & gravité
 » représentant son homme de bon lieu & élevé
 » aux grandes affaires (a) », Duclos, qui ne
 s'est point lassé de citer Comines dans son
 Histoire de Louis XI, a rectifié quelques-unes
 de ses erreurs, & convient qu'elles ne sont
 pas ordinairement importantes ; mais, ajoutez-
 » t-il, on peut ioujours relever celles des
 » grands hommes ; peut-être sont-ils les seuls
 » qui en soient dignes, & dont la critique
 » soit utile (b) ». Enfin, au jugement de
 l'Abbé Langlet Dufrenoy, Comines n'est ni
 un Diodore ni un Titelive, mais on retrouve
 chez lui tantôt Thucidide ou Polybe, & tantôt
 Saluste ou Tacite. Comme les deux premiers
 il a été négociateur dans les grandes affaires

(a) Effais Liv. 2 Chap. 10.

(b) Preface de l'Hist. de Louis XI p. 13.

de son tems, comme les deux autres il a peint les événemens dont il a été le témoin.

Quoique les Mémoires de Comines aient eu un nombre presque infini d'éditions (a), nous n'avons point hésité dans le choix de celle qui devoit concourir à former cette Collection. Jean Godefroy en publia une dès les premières années de ce siècle ; il la fit réimprimer à Bruxelles en 1723 : & cette dernière, qui forme 5 vol. in-8°. , a été long-tems préférée à toutes celles qui l'avoient précédée , même à la belle édition qui sortit des presses de l'imprimerie royale en 1649, & à laquelle l'ayeul & le pere de Jean Godefroy avoient présidé ; car le soin d'enrichir notre littérature par des travaux sur les Mémoires de Comines, sembloit être héréditaire dans la famille de ces Savans. Malgré les remarques, les notes & les pièces intéressantes dont Jean Godefroy avoit enrichi son ouvrage, il n'étoit pas entièrement exempt du reproche qu'on avoit fait à ses prédécesseurs , d'avoir publié un texte altéré jusques dans les noms propres. En 1747 un nouvel Editeur se présenta : c'étoit le savant & laborieux Abbé Langlet Dufrenoy. Il revit les Mémoires de

(a) Voyez la Bibliothèque Hist. du P. Le Long , où elles sont toutes énoncées.

Comines sur les Manuscrits les plus authentiques. La bibliothèque du Roy en conservoit deux ; deux se trouvoient encore dans le riche dépôt de l'Abbaye de St. Germain des prés : l'un de ceux-ci avoit même été transcrit du tems de Comines pour un Seigneur de la Maison d'Albret. Langlet rapprocha ces manuscrits entre eux, & rétablit le texte des six premiers livres dans toute son intégrité. Il n'eut d'autre secours pour les deux suivans , que la facilité de comparer les éditions anciennes avec le éditions modernes. Il pénétra dans toutes les bibliothèques , dans tous les chartriers qu'on voulut bien lui ouvrir ; & ses recherches infatigables le conduisirent à des découvertes souvent heureuses (a).

(a) Le nombre des pièces justificatives employées dans son édition , est de 424. Le Recueil de l'Abbé Le Grand, déposé à la Bibliothèque du Roi , lui en a seul fourni 350. Cette immense collection avoit coûté à Le Grand quarante années d'un travail assidu ; & cependant elle ne renferme pas, à beaucoup près, tout ce qui est relatif au règne de Louis XI. Jamais Prince n'a tant travaillé. Partout où il se trouvoit il dictoit des instructions , des Mémoires ou des Lettres. S'il arrivoit que ses Secrétaires ne pussent le suivre dans ses voyages, il employoit les petits clercs des Curés de villages, ou de simples valets. Il suffisoit de savoir écrire pour lui être utile.

Nous ne pouvons dissimuler cependant qu'un grand nombre des morceaux qu'il a joints à son édition sous le titre de pièces justificatives, n'offrent à la plupart des Lecteurs qu'une suite fastidieuse d'actes, de diplômes & de traités. Aussi en adoptant son texte avons nous évité d'admettre indifféremment toutes les pièces qu'il précède. Nous en avons retranché un grand nombre, inféré d'autres par extrait seulement; & nous avons conservé en entier celles dont la connoissance nous a paru vraiment utile. Une grande portion de la préface de l'Abbé Langlet doit être envisagée sous ce dernier point de vue : elle forme une introduction nécessaire à la lecture des Mémoires. La première partie embrasse l'époque qui s'étend depuis 1436 jusqu'en 1464. C'est un précis historique formé d'après les monumens du tems & sur une foule de pièces non imprimées. La seconde est l'extrait d'un ancien manuscrit enrichi par l'auteur d'observations intéressantes : elle a pour objet le règne de Charles VIII. Nous avons réimprimé toutes les notes du même Éditeur, dans lesquelles sont fondues celles de MM. Godefroy, & nous y avons joint nos propres observations d'après les lumières de quelques Écrivains modernes.

xvj NOTICE DES ÉDITEURS.

Enfin nous nous sommes appliqués surtout à mettre dans cette édition, par un plan général & des renvois exacts, un ordre dont celle de l'Abbé Langlet est entièrement dépourvue. Si nous avons copié servilement son ouvrage, il auroit produit plus de dix volumes du format que nous avons adopté; & nous avons lieu de croire que les Mémoires de Comines proprement dits, avec les preuves & les observations, n'en formeront pas au-delà de trois, fans qu'on ait un seul article essentiel à regretter.

Fin de la Notice des Éditeurs.

PRÉFACE.